

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

À l'école Saint-François-Xavier, tout adulte faisant partie du personnel de l'école a l'autorité et le devoir de faire respecter le code de vie.

1. RESPECT DE SOI

- a) Je suis poli dans mes propos et mon attitude : j'utilise un langage soigné sans blasphème ni propos vulgaire.
- b) J'adopte des attitudes positives par rapport à mes apprentissages.
- c) J'assiste à tous mes cours et à toutes mes activités et je m'organise pour y arriver à temps. Je suis assis et prêt à commencer le cours au son de la cloche.
- d) Je me fais un point d'honneur de toujours apporter le matériel nécessaire pour le cours auquel je me rends.
- e) J'ai un comportement responsable et autonome. Je planifie bien mon travail et j'en soigne la présentation. Je complète mes devoirs, mes travaux et mes leçons dans les délais prévus.
- f) Je participe activement à ma réussite en me gardant bien de plagier (examens, devoirs et travaux reliés ou non à l'utilisation de l'informatique).

2. RESPECT D'AUTRUI

- a) À notre école, le respect est à l'honneur et le vouvoiement est de rigueur. Je dois donc m'adresser à tout intervenant en l'appelant « Madame » ou « Monsieur » et en employant le « vous ».
- b) Je respecte les autres, jeunes et adultes, par mes gestes, mes paroles et mes écrits. Je respecte aussi leur réputation et leur personne. J'évite les paroles dégradantes. De plus, lorsque survient un problème, je dis la vérité et j'écoute la version des autres.
- c) J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres : j'évite la sollicitation, les menaces, l'intimidation, les bagarres, les bousculades et les agressions de toutes sortes. Quand survient un problème, je prends l'habitude de le régler en discutant. Si cela m'est difficile, je demande l'aide d'un adulte.
- d) En classe, je participe en suivant les consignes données. Je respecte les autres en étant calme et à l'écoute.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Je porte le plus grand soin au matériel de l'école, à celui des autres et au mien, **incluant mon agenda.**
- b) Je suis responsable à part entière de la propreté de mon école.
- c) Je protège mon environnement en accomplissant des gestes écologiques tels que le recyclage.

- d) La gomme est interdite dans les salles de classe et au gymnase.
- e) Lorsque je prends mes repas à la cafétéria, je laisse ma place propre. Je n'apporte **aucune nourriture à l'extérieur de la cafétéria (salles de classe, corridors, gymnase)**.
- f) Je dois obtenir l'autorisation de la direction pour toute vente de quelque nature que ce soit ou encore pour apposer des affiches sur les babillards de l'école.
- g) Je sais que déclencher une fausse alarme, voler et se livrer au vandalisme sont des gestes criminels et je m'en abstiens. Des poursuites pourraient être intentées contre moi.
- h) Lorsque j'arrive à l'école, j'entre dans la cour. Les attroupements près des commerces avoisinants et du stationnement sont interdits.

4. ÉDUCATION PHYSIQUE

Fonctionnement

Pour mes cours d'éducation physique, je dois porter le costume **obligatoire**, c'est-à-dire le t-shirt bleu pâle et le short bleu marine ainsi que des espadrilles.

Sécurité

Je ne porte aucun bijou durant les cours et j'attache mes longs cheveux.

Hygiène

Je change de vêtements après mon cours d'éducation physique. Pour cette raison, la veste est autorisée seulement lorsque les cours sont à l'extérieur.

Exemption

Si je dois être dispensé de certains exercices pour raison de santé, je dois fournir, à mon enseignant, un **billet médical** qui indique le motif et la durée de mon exemption.

5. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- a) Une reprise de temps devra être faite pour chaque absence non motivée. **Toute absence doit être justifiée par un appel ou un courriel de mes parents à l'école (514-380-8899, poste 5053 ou communicationstfx@csdqs.qc.ca)**.
- b) J'apporte à mes parents, dans les délais demandés, tous les messages transmis par l'école et je rapporte les coupons-réponses s'il y a lieu.
- c) Lorsqu'il faut que je quitte l'école durant la journée, je dois, au préalable, montrer une justification de mes parents au bureau de la surveillante.
- d) Je dois utiliser uniquement le casier que l'on m'a assigné au début de l'année et le garder en bon état. Afin de protéger mes biens, je garde confidentiel le numéro du cadenas que l'on m'a prêté pour l'année scolaire. L'école ne se rend pas responsable des pertes subies ou des vols dont je peux être victime.
- e) Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école. J'identifie mes objets et mes vêtements.
- f) Avant le début des cours, j'utilise toujours l'entrée des élèves, située à la cafétéria. Une fois les cours commencés, j'utilise l'entrée de l'administration.
- g) Lorsque je circule pendant les cours, je dois être muni d'une carte de déplacement. Je suis calme et silencieux.
- h) Afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de mon école, je n'invite personne à l'école ou sur le terrain de l'école.

- i) Durant le diner, **je respecte l'horaire prévu des déplacements dans les corridors.**
- j) Je dois laisser mon sac d'école ou mon sac à main dans mon casier en tout temps.
- k) Pendant les pauses, je m'abstiens de sortir de l'école pour aller fumer ou pour toute autre raison.

6. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Il est permis d'avoir en sa possession et d'utiliser tout appareil électronique de quelque nature qu'il soit, notamment cellulaire et lecteur style iPod pendant le diner et aux pauses.

En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué et remis à la direction qui le gardera pour la durée prévue au code de vie.

L'utilisation d'appareils électroniques restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par l'enseignant dans le cadre de sa gestion de classe.

Filmer ou photographier (incluant les égoportraits) est strictement interdit, et ce, à l'intérieur de l'école ainsi que sur tout son territoire extérieur.

SANCTIONS LORS DE LA SAISIE D'UN APPAREIL

- 1^{re} offense : 24 h
- 2^e offense : 3 jours
- 3^e offense : 5 jours

7. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- a) À l'école, je n'apporte et n'utilise aucun objet dangereux. Aucun objet symbolisant les psychotropes, la violence, le sexisme ou le racisme n'est autorisé.
- b) Pour ma propre sécurité et celle des autres, je ne m'assois pas sur les rebords des fenêtres ni sur les tables de la cafétéria. Je laisse les portes et les escaliers dégagés.
- c) Je ne dois jamais circuler en planche à roulettes, en vélo, en patins à roues alignées ou en véhicule motorisé sur le terrain de l'école.
- d) Si mes parents viennent me conduire à l'école le matin ou me chercher après les cours, je leur demande de m'attendre sur l'accotement du boulevard Taschereau. **Ils ne doivent jamais circuler dans le stationnement de l'école ni bloquer les accès au stationnement.**
- e) Je m'abstiens de circuler ou de flâner autour des voitures stationnées à l'avant de l'école.
- f) Je ne participe pas aux jeux d'argent tels que les cartes, les dés, les paris, etc.
- g) Je porte obligatoirement des lunettes de protection pour certaines activités au gymnase et sur indication de l'enseignant pour les cours de science.

8. TENUE VESTIMENTAIRE

- a) À l'école, je porte l'uniforme sans modification (ex. élastique au dos) de même que lors des activités organisées à l'extérieur de l'établissement.
- b) Tout vêtement symbolisant les psychotropes, la violence, le sexisme ou le racisme est interdit. Je ne porte aucun vêtement d'extérieur comme les bottes, les manteaux, les casquettes ou les chapeaux à l'intérieur de l'école.
- c) Les shorts, les robes et les jupes sont permis pourvu que la longueur minimale, la mi-cuisse, soit respectée.
- d) Les pantalons doivent être portés à la taille. Les pantalons « taille basse », les leggings, les vêtements troués, effilochés ou arborant des graffitis sont interdits. **Lors des journées couleur**, les leggings sont permis pourvu qu'ils soient portés avec un haut allant à la mi-cuisse et une camisole couvrant tout le haut du corps doit être portée sous un chemisier transparent.
- e) Le port des boucles, des anneaux et des « pins » est toléré à condition qu'ils soient discrets.
- f) Je ne peux porter le t-shirt bleu pâle que lors du cours d'éducation physique.

9. DROGUE, TABAC, CYBERCRIMINALITÉ, BATAILLE ET IMPOLITESSE GRAVE

- a) En conformité avec la loi antitabac et par souci pour ma santé et celle des autres, je ne fume pas à l'école (intérieur, extérieur et terrain compris). Si je ne respecte pas la loi, je m'expose à des sanctions.
- b) Je ne consomme ou ne possède ni drogue ni alcool. La direction se réserve le droit d'inspecter, en tout temps, casiers, sacs à dos, sacs à main, etc. Elle voit aussi à l'application de la politique sur les psychotropes et de la procédure de l'école.
- c) Tout comportement jugé inacceptable ou ayant des répercussions à l'école sera sanctionné.